

## La cour d'appel de Douai a rendu son jugement hier Jean-Claude Lenoir relaxé

C'est la fin d'un an et demi de procédures judiciaires. Jean-Claude Lenoir, vice-président de l'association Salam, a été relaxé hier après-midi par la cour d'appel de Douai, dans une affaire qui l'opposait à trois CRS. Les faits remontent au mois de novembre 2008.

Ce jour-là, les policiers mènent une vaste opération d'interpellation massive de migrants dans la zone des Dunes, à Calais. Une altercation verbale éclate entre l'humanitaire et les forces de l'ordre. « *Allez vous faire foutre* », leur lance-t-il. Les policiers bondissent sur le militant, qui se retrouve déshabillé, torse nu, et l'embarquent pour une nuit au poste.

**« Une décision juste et courageuse »**

À l'issue du procès en première instance, le 21 juillet 2009 à Boulogne, alors que le procureur avait requis 1 500 euros d'amende, Jean-Claude Lenoir est relaxé. Le parquet fera appel quelques



Mme Deguines et Jean-Claude Lenoir, heureux du jugement rendu par la cour d'appel.

« Quand j'ai appris que le parquet faisait appel, je me suis dit que le commandant de la compagnie des CRS qui avait porté plainte était intouchable. Mais le pire dans cette histoire, c'est tout l'argent dépensé par la justice pour une affaire qui n'en valait vraiment pas la peine. »

De son côté, Mme Deguines, avocate du Calaisien, ne pouvait que se réjouir, lui aussi, de ce jugement : « *Je craignais une forte pression du parquet général de Douai. La décision, qui a été rendue aujourd'hui, est une décision juste et courageuse. Depuis le début, le parquet explique que ce n'est pas l'affaire du siècle mais a toujours réclamé une condamnation, de principe certes, mais une condamnation tout de même.* »

Cette affaire aura au moins eu le mérite d'assagir le Calaisien : « *C'est vrai qu'aujourd'hui, quand les CRS interpellent des migrants, j'évite d'aller au contact.* »

**T.S-M.**

fesseur de Jean-Jaurès est tombé hier après-midi : « *Je suis bien évidemment heureux de cette relaxe. Cela montre que dans ce dossier, c'était avant tout un acharnement politique.* » Jean-Claude Lenoir reconnaît toutefois avoir crain jusqu'au bout d'être condamné même s'il a toujours crié son innocence :